

Canadian General Standards Board

CGSB

Office des normes générales du Canada

ONGC

1-GP-178Ma
December/Décembre 1982

WITHDRAWAL

November 1987

CANADIAN GENERAL
STANDARDS BOARD

PRIMER, ZINC DUST/ZINC OXIDE,
ALKYD (FOR GALVANIZED SURFACES)

This standard is hereby withdrawn. It has been determined that the product covered by this standard is no longer used in quantities that would warrant the continued maintenance of the standard.

RETRAIT

Novembre 1987

OFFICE DES NORMES
GÉNÉRALES DU CANADA

PEINTURE POUR COUCHE PRIMAIRE,
AUX RÉSINES ALKYDES, À LA POUSSIÈRE
DE ZINC ET À L'OXYDE DE ZINC (POUR
SURFACES GALVANISÉES)

Cette norme est retirée par le présent avis. Il a été constaté que le produit qui fait l'objet de la présente norme n'est plus utilisé en quantité suffisante pour maintenir cette norme en vigueur.

Canada

Canadian General Standards Board

CGSB

Office des normes générales du Canada

ONGC

Standard for:
**Primer, Zinc
Dust/Zinc
Oxide, Alkyd (For
Galvanized Surfaces)**

Norme:
**Peinture pour
couche primaire, aux
résines alkydes, à la
poussière de zinc et
à l'oxyde de zinc
(pour surfaces
galvanisées)**

This standard applies to a two-package zinc dust/zinc oxide alkyd primer for use on galvanized metal surfaces, except immersed surfaces.

La présente norme s'applique à la peinture pour couche primaire aux résines alkydes, à la poussière de zinc et à l'oxyde de zinc, à deux constituants séparés, destinée à être utilisée sur les surfaces métalliques galvanisées, sauf sur les surfaces immergées.

1-GP-178Ma

December/Décembre 1982

Supersedes 1-GP-178M
November 1977

Remplace (F) 1-GP-178M
Novembre 1977



The CANADIAN GENERAL STANDARDS BOARD, under whose auspices this standard has been developed is a federal government agency engaged in the production of voluntary standards in a wide range of subject areas through the medium of standards committees and the consensus process. The standards committees are representative of relevant interests including producers, consumers and other users, retailers, governments, educational institutions, technical, professional and trade societies, and research and testing organizations. The CGSB has been accredited by the Standards Council of Canada as a national standards-writing organization. The standards that it develops and offers as National Standards of Canada conform to the criteria and procedures established for this purpose by the Standards Council of Canada. In addition to standards it publishes as National Standards, CGSB produces standards to meet particular needs, in response to requests from a variety of sources in both the public and private sectors.

Although the intended primary application of each standard is stated in its Definition or Scope clause, it is important to note that it remains the responsibility of the user of the standard to judge its suitability for his particular purpose.

CGSB standards are subject to periodic review to ensure that they keep abreast of technological progress. Suggestions for their improvement, which are always welcome, are brought to the notice of the standards committees concerned. Changes to standards are issued either as separate amendment sheets or in revised editions of the standards.

An up-to-date listing of CGSB standards, including details on latest issues and amendments, and ordering instructions, will be found in the Catalogue of Standards which is published annually, with a supplement, and is available without charge upon request.

Further information on the CGSB and its services and standards may be obtained from:

The Secretary
Canadian General Standards Board
Ottawa, Canada
K1A 1G6

La présente norme a été élaborée sous les auspices de L'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA dont les comités des normes, qui se prononcent par consensus, rédigent des normes facultatives intéressant les domaines les plus divers. Les comités des normes sont composés de groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres usagers, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales, ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de normes canadiennes se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public.

Même si la définition ou l'objet de chaque norme détermine de façon précise l'application première que l'on peut en faire, il faut remarquer cependant qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes sont publiés sous la forme de modificatifs distincts, ou incorporés dans les éditions révisées des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue des normes publié chaque année avec un supplément. Cette publication est gratuite et tout intéressé peut en faire la demande.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et ses normes, s'adresser à:

Le Secrétaire
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

All CGSB standards are available from :

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9
Telephone (819) 997-2560
Telex 053-4296

IMPORTANT NOTICE

CGSB Standards are subject to periodic review. New Editions and Amendments may be published from time to time.

If you wish to receive Amendments and to be notified of the next New Edition of this standard please complete and return the form below.

Toutes les normes de l'ONGC sont diffusées par le :

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9
Téléphone (819) 997-2560
Télex 053-4296

AVIS IMPORTANT

Les normes de l'ONGC font l'objet de révision périodique. Des rééditions ainsi que des modificatifs peuvent être publiés de temps à autre.

Si vous désirez recevoir les modificatifs ou être mis au courant de la prochaine réédition de la présente norme, veuillez remplir l'étiquette ci-dessous et la retourner.

To
Canadian General Standards Board
c/o Canadian Government
Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

À
l'Office des normes générales du Canada
a.s. du Centre d'édition du gouvernement
du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

CGSB STANDARD
NORME DE L'ONGC 1-GP-178Ma

Name/Nom

Organization/Organisme

Address/Adresse

Country/Pays

Postal Code/Code postal

Standard for:

**PRIMER, ZINC DUST/ZINC
OXIDE, ALKYD (FOR
GALVANIZED SURFACES)**

Norme:

**PEINTURE, POUR COUCHE
PRIMAIRE, AUX RÉSINES
ALKYDES, À LA POUSSIÈRE
DE ZINC ET À L'OXYDE DE ZINC
(POUR SURFACES GALVANISÉES)**

1-GP-178Ma

December/Décembre 1982

Supersedes 1-GP-178M
November 1977

Remplace (F)1-GP-178M
Novembre 1977

PUBLISHED BY CANADIAN GENERAL
STANDARDS BOARD, OTTAWA, CANADA K1A 1G6

© Minister of Supply and Services Canada — 1982

No part of this publication may be reproduced in any form
without the prior permission of the publisher.

PUBLIÉE PAR L'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES
DU CANADA, OTTAWA, CANADA K1A 1G6

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada —
1982

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite
d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

COMMITTEE ON CONSTRUCTION AND MAINTENANCE COATINGS
COMITÉ DES REVÊTEMENTS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

(Membership at date of approval by the Committee)
 (Composition à la date d'approbation)

St. Clair Paints and Wallpaper (Toronto) Ltd.	Ankenmann, H. Chairman/Président	St. Clair Paints and Wallpaper (Toronto) Ltd.
Department of National Defence	Afzal, A.	Ministère de la Défense nationale
BMP Assessors Ltd.	Allan, B.C.	BMP Assessors Ltd.
National Research Council of Canada	Ashton, H.E.	Conseil national de recherches du Canada
C.I.L. Inc.	Balmer, S.R.	C.I.L. Inc.
Department of Supply and Services	Balon, P.	Ministère des Approvisionnements et Services
Department of National Defence	Bendell, N.R.	Ministère de la Défense nationale
Benjamin Moore & Co. Ltd.	Brough, E.S.	Peintures Benjamin Moore & Cie Ltée
The Standard Manufacturing Co. Ltd.	Chancey, R.S.	The Standard Manufacturing Co. Ltd.
Construction Specifications Canada	Cinkant, E.	Devis de construction Canada
Ontario Research Foundation	Croutch, V.	Ontario Research Foundation
Forintek Canada Corp.	Desai, R.L.	Forintek Canada Corp.
Glidden Company	Green, A.	Compagnie Glidden
Tonecraft Ltd.	Hamill, I.	Tonecraft Ltd.
Lepage Ltd.	Harrison, J.	Lepage Ltée
International Paints (Canada) Ltd.	Hebdige, B.A.	Peinture internationale Ltée
Sherwin-Williams Co. of Canada Ltd.	Hilton, F.	Cie Sherwin-Williams du Canada Ltée
Mobil Paint Co.	Horrocks, D.	Mobil Paint Co.
PPG Industries Canada Ltd.	Laur, H.	Industries PPG Canada Ltée
Canadian Titanium Pigments Ltd.	McGovern, A.D.	Canadian Titanium Pigments Ltd.
Canadian Paint and Coatings Association	Murray, R.W.	Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement
Northern Paint Canada Inc.	Newfield, H.A.	Northern Paint Canada Inc.
Swing Paints Ltd.	Stephen, F.	Les peintures Swing Ltée
Sico Paint Inc.	Vallée, M.	Peinture Sico Inc.
Master Painters and Decorators Assoc. of British Columbia	Wiezoreck, G.	Master Painters and Decorators Assoc. of British Columbia
Ontario Hydro	Williamson, A.S.	Hydro-Ontario
Canadian General Standards Board	Matsui, W. Secretary/Secrétaire	Office des normes générales du Canada

CANADIAN GENERAL
STANDARDS BOARD

OFFICE DES NORMES
GÉNÉRALES DU CANADA

Standard for

Norme

PRIMER, ZINC DUST/ ZINC OXIDE,
ALKYD (FOR GALVANIZED SURFACES)

PEINTURE POUR COUCHE PRIMAIRE,
AUX RÉSINES ALKYDES,
À LA POUSSIÈRE DE ZINC ET À
L'OXYDE DE ZINC
(POUR SURFACES GALVANISÉES)

1. SCOPE

OBJET

- 1.1 This standard applied to a two package zinc dust/zinc oxide alkyd primer for use on galvanized metal surfaces, except immersed surfaces. It is not intended for use on the inside of drinking-water tanks.

La présente norme s'applique à la peinture pour couche primaire aux résines alkydes, à la poussière de zinc et à l'oxyde de zinc, à deux constituants séparés, destinée à être utilisée sur les surfaces métalliques galvanisées, sauf les surface immergées. La présente peinture ne convient pas aux parois intérieures des réservoirs d'eau potable.

- 1.2 For more detailed information on uses see par. 7.2.

Pour plus de précisions sur l'emploi du produit, voir par. 7.2.

2. APPLICABLE PUBLICATIONS

PUBLICATIONS APPLICABLES

- 2.1 The following publications are applicable to this standard:

Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

- 2.1.1 Canadian General Standards Board (CGSB)
1-GP-71 - Methods of Testing Paints and Pigments

Office des normes générales du Canada (ONGC)
1-GP-71 - Méthode d'essai des peintures et pigments

- 2.1.2 American Society for Testing and Materials (ASTM)

American Society for Testing and Materials (ASTM)

D 185 - Coarse Particles in Pigments, Pastes and Paints

D 185 - Coarse Particles in Pigments, Pastes and Paints

D 521 - Chemical Analysis of Zinc Dust (Metallic Zinc Powder)

D 521 - Chemical Analysis of Zinc Dust (Metallic Zinc Powder)

D 1639 - Acid Value of Organic Coating Materials

D 1639 - Acid Value of Organic Coating Materials

D 3280 - Analysis of White Zinc Pigments

D 3280 - Analysis of White Zinc Pigments

- 2.2 Reference to the above publications and to other standards is to the latest issues unless otherwise specified by the authority applying this standard. Sources of these publications are shown in the Notes section.

Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, ces publications ainsi que les autres normes s'entendent de l'édition la plus récente. La source de diffusion est indiquée dans la section intitulée Remarques.

3. GENERAL REQUIREMENTS

- 3.1 The components of the primer complying with this standard shall be supplied in two separate containers, one consisting of a liquid (zinc oxide-alkyd resin vehicle) and the other of zinc dust. The contents of these containers shall be such that when all the zinc oxide-vehicle is blended with the zinc dust, and incorporated to a uniform mixture, the resulting primer shall conform to all the requirements of this standard.
- 3.2 The zinc oxide-vehicle shall be thoroughly mixed and ground. It shall not be settled, caked or thickened to such a degree that it cannot be redispersed easily, with a paddle, to a homogeneous state. It shall be readily incorporated with the zinc dust to form a primer of good brushing consistency.
- 3.3 The vehicle shall consist of a long oil, modified phthalic alkyd resin of the air-drying type, together with suitable thinners and driers.
- 3.4 The components, when stored in their respective original unopened containers for one year from date of shipment at temperatures not exceeding 40°C, shall be readily mixed to a uniform condition by stirring. When the components are mixed together as described in par. 3.1, the coating shall meet the requirements for Drying Time (par. 4.3.2) and Applicability and Appearance (par. 4.8.1).
- 3.5 **Odor** - The odor of the primer shall be normal for the volatiles permitted by the standard.
- 3.6 **Color** - The mixed primer shall be a grey color characteristic of its composition, unless otherwise specified (par. 7.1).
- 3.7 **Toxic Elements** - The primer shall be manufactured to conform to the requirements of the Hazardous Products Act in respect to toxic elements.

4. DETAIL REQUIREMENTS

Primer to this standard shall comply with the following detail requirements:

- 4.1 **Pigment Composition** - The quantity of material in each container shall be such that when mixed according to par. 3.1, the mixed primer will have a pigment composition consisting of $80 \pm 1\%$ zinc dust and $20 \pm 1\%$ zinc oxide.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Les constituants de la peinture primaire conforme à la présente norme doivent être fournis dans deux récipients séparés, l'un contenant un liquide (liant aux résines alkydes à base d'oxyde de zinc) et l'autre contenant de la poussière de zinc. La peinture primaire obtenue par le mélange du contenu des deux récipients, soit le liant à l'oxyde de zinc et la poussière de zinc, doit constituer un tout homogène, et elle doit satisfaire à toutes les exigences de la présente norme.

Le liant à l'oxyde de zinc doit être soigneusement broyé et mélangé. Il ne doit ni former de sédiments, ni prendre en masse ou s'épaissir à un degré tel qu'il ne puisse être facilement dispersé de nouveau avec une spatule de façon homogène. Il doit pouvoir s'incorporer facilement à la poussière de zinc et donner une peinture primaire d'une consistance propre à l'application au pinceau.

Le liant doit être constitué de résine glycérophthalique modifiée, longue en huile, séchant à l'air, additionné des diluants et des siccatifs appropriés.

Lorsqu'ils sont entreposés dans leur récipient d'origine, non ouvert, pendant un an à compter de la date de livraison, à des températures ne dépassant pas 40°C, les constituants doivent être facilement mélangés, par remuage, en une préparation homogène. Lorsque les constituants sont mélangés de la façon décrite au par. 3.1, la peinture primaire doit satisfaire aux exigences de durée de séchage (al. 4.3.2), d'applicabilité et d'aspect (al. 4.8.1).

Odeur - L'odeur de la peinture primaire doit être celle des matières volatiles admise par la présente norme.

Couleur - Sauf indication contraire (par. 7.1), la peinture primaire préparée doit être de couleur grise, caractéristique de sa composition.

Éléments toxiques - La peinture primaire doit être fabriquée conformément aux exigences stipulées dans la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne les éléments toxiques.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture primaire conforme à la présente norme doit répondre aux exigences particulières suivantes:

Composition pigmentaire - La quantité des produits contenus dans chaque récipient doit être telle que lorsqu'ils sont mélangés conformément au par. 3.1, la peinture primaire ainsi obtenue présente une composition pigmentaire comportant $80 \pm 1\%$ de poussière de zinc et $20 \pm 1\%$ d'oxyde de zinc.

4.2	Pigment Purity	Pureté pigmentaire
4.2.1	The zinc dust shall contain not less than 94% metallic zinc (Zn).	La poussière de zinc doit contenir au moins 94% de zinc métallique (Zn).
	ASTM D 521	ASTM D 521
4.2.2	The pigment separated from the zinc oxide-vehicle portion shall contain not less than 90% zinc oxide (ZnO) by mass.	Le pigment extrait du liant à l'oxyde de zinc doit contenir au moins 90% en masse d'oxyde de zinc (ZnO).
	ASTM D 3280	ASTM D 3280
4.3	When prepared according to par. 3.1, the primer shall comply with the following detail requirements:	Lorsqu'elle est préparée conformément au par. 3.1, la peinture primaire doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

	Properties	Requirements Exigences		Test Methods Méthodes d'essai		Propriétés
		Min.	Max.	1-GP-71	ASTM	
4.3.1	Consistency, Krebs Units	67	86	4.5	-	Consistance, unités Krebs
4.3.2	Drying Time, dry-hard, h	-	18	5.1	-	Durée de séchage, durci à coeur, h
4.3.3	Coarse particles retained on 45 µm sieve*, % by mass of pigment	-	4.0	-	D 185	Particules grossières refusées sur tamis 45 µm*, % en masse de pigment
4.3.4	Nonvolatile vehicle, % by mass of primer	15	-	19.1	-	Liant, % en masse de peinture primaire
4.3.4.1	Phthalic anhydride, % by mass of NVV	23	-	57.1	-	Anhydride phthalique, % en masse liant
4.3.4.2	Acid Value of NVV	-	10	-	D 1639	Indice d'acidité du liant
4.3.5	Pigment, % by mass of primer	62	65	21.1	-	Pigment, % en masse de peinture primaire
4.3.6	Water, % by mass of primer	-	0.3	24.1	-	Eau, % en masse de peinture primaire
4.3.7	Rosin or rosin derivatives, % of NVV	-	3	60.2	-	Colophane ou dérivés de la colophane, % de liant

* See 8-GP-2M Sieves, Testing, Woven Wire, Metric

* Voir la norme 8-GP-2M Tamis de contrôle en fil métallique tressé, métrique.

4.4	Skinning - The primer shall be nonskinning.	Formation de peau - La peinture primaire ne doit pas former de peau.
	1-GP-71, Method 10.1	1-GP-71, Méthode 10.1
4.5	Dilution Stability - When eight volumes of the primer are mixed with one volume of 1-GP-4M thinner and allowed to stand 24 h, there shall be no curdling nor precipitation of the vehicle (normal settling of the pigment shall be disregarded).	Stabilité à la dilution - Lorsque huit volumes de la peinture primaire sont mélangés à un volume du diluant 1-GP-4M, et qu'ils sont laissés au repos pendant 24 h, il ne doit y avoir aucun signe de formation de grumeaux, ou de précipitation du liant (ne pas tenir compte d'une sédimentation normale du pigment).
	Method 45.1	Méthode 45.1

4.6 **Flexibility** - After air drying 18 h and baking 24 h at $105 \pm 2^\circ\text{C}$, a film of the primer shall show no cracking when bent over a 6.3 mm mandrel.

Method 119.13

Souplesse - Après séchage à l'air pendant 18 h, et cuisson au four pendant 24 h à une température de $105 \pm 2^\circ\text{C}$, le feuil de peinture primaire ne doit accuser aucun signe de craquelage, à l'essai de pliage sur mandrin de 6.3 mm.

Méthode 119.13

4.7 **Adhesion** - A coat of the primer that has been brushed on clean, new, galvanized iron panels, air dried 18 h, baked 24 h at $105 \pm 2^\circ\text{C}$ and cooled to room temperature, shall adhere to and shall not flake or crack from the metal.

Method 135.1

Adhérence - Une couche de la peinture primaire appliquée au pinceau sur une plaque propre et neuve de fer galvanisé, séchée à l'air pendant 18 h, cuite au four pendant 24 h à une température de $105 \pm 2^\circ\text{C}$ et refroidie à la température ambiante, doit adhérer au métal sans présenter de signes d'écaillage ou de craquelage.

Méthode 135.1

4.8 **Applicability and Appearance**

4.8.1 The primer shall show good brushing and levelling properties, and shall dry to a low gloss (eggshell to semigloss) finish without running, streaking or sagging when applied as specified. The primer shall show no excessive coarse particles that will significantly alter the appearance of topcoats.

Method 134.8

Applicabilité et aspect

La peinture primaire doit présenter de bonnes caractéristiques d'étalement et d'application au pinceau. Lorsqu'elle est appliquée selon les prescriptions, elle doit sécher en un feuil peu brillant (de "coquille d'oeuf" au semi-brillant), sans présenter de coulures, ni de stries. La peinture primaire ne doit pas contenir des quantités excessives de particules grossières pouvant altérer considérablement l'aspect des couches de finition.

Méthode 134.8

4.8.2 The primer shall spray satisfactorily when reduced with 1-GP-4M thinner in accordance with the manufacturer's instructions.

Method 134.14

La peinture primaire doit pouvoir s'appliquer au pistolet de façon satisfaisante lorsqu'elle est diluée avec le diluant 1-GP-4M, conformément au mode d'emploi du fabricant.

Méthode 134.14

5. **PREPARATION FOR DELIVERY**

5.1 Unless otherwise specified (par. 7.1) normal commercial packaging, packing and marking shall be acceptable (par. 5.3).

5.2 **Labelling** - In addition to the labelling requirements of any relevant Acts or Regulations, each container shall be suitably labelled to show the following information:

Name of the material
CGSB standard No.
1-GP-12c color (when applicable)
Qualification No. (when required)
NATO Stock No. (when required)
Manufacturer's batch No.
Manufacturer's code No.
Date of manufacture

Mixing Instructions - Mixing instructions should state how the two components are to be mixed together.

PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

Sauf indication contraire (par. 7.1), le conditionnement, l'emballage et le marquage commerciaux habituels sont admis (par. 5.3).

Étiquetage - En plus de satisfaire aux conditions d'étiquetage édictées par les lois et règlements applicables, chaque récipient doit porter les indications suivantes:

Désignation du produit
N° de norme ONGC
Couleur 1-GP-12c (selon le cas)
N° d'agrément (au besoin)
N° de nomenclature de l'OTAN (au besoin)
N° de lot du fabricant
N° de code du fabricant
Date de fabrication

Instructions de mélange - Les instructions de mélange doivent préciser la façon de mélanger les deux composants.

Thinning Instructions for spraying, using 1-GP-4M thinner.

Note to indicate that:

The primer should be applied under ventilated conditions;

Prolonged inhalation of vapors should be avoided;

The primer shall be kept away from sparks and flame.

- 5.3 The zinc dust powder and the zinc oxide-vehicle shall be packaged in separate containers. The containers shall be filled in such a manner that the total contents of one container of zinc oxide-vehicle, when mixed with the total contents of one container of zinc dust, shall constitute one unit.

6. INSPECTION

- 6.1 **Sampling** - Sampling shall be carried out in accordance with 1-GP-71, Method 1.1.
- 6.2 **Testing** - Unless otherwise specified, test methods shall be those in 1-GP-71 using the method specified with each requirement.
- 6.3 **Pigment Composition** - Determine the net mass of the material in each container as received. Weigh each package as received, empty the contents into other containers, and then clean and weigh the original empty packages. In the case of the zinc oxide-vehicle material, determine the pigment content in accordance with Method 21.1 and verify the pigment composition as required in par. 4.1.

7. NOTES

- 7.1 **Options** - The following options provided in this standard should be specified in the application of the standard:
- a. Color, if characteristic grey color is not acceptable for finish coats, though the range of colors is necessarily limited for this material (par. 3.6);
 - b. Packing and marking details if normal commercial practice is not acceptable (par. 5.1);
 - c. If a qualified product is required (par. 7.4).

Instructions de dilution pour application au pistolet, avec le diluant 1-GP-4M.

Remarque pour indiquer que:

La peinture primaire devrait être appliquée dans de bonnes conditions d'aération;

Toute inhalation prolongée des vapeurs devrait être évitée;

La peinture primaire doit être tenue éloignée des étincelles et des flammes nues.

La poussière de zinc et le liant à l'oxyde de zinc doivent être conditionnés dans des récipients séparés. Les récipients doivent être remplis de telle façon que le contenu total d'un récipient de liant à l'oxyde de zinc, mélangé au contenu total du récipient de poussière de zinc, constitue un tout.

INSPECTION

Échantillonnage - Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71.

Essais - Sauf indication contraire, les méthodes d'essai prescrites à chaque exigence doivent être celles de la norme 1-GP-71.

Composition pigmentaire - Déterminer le poids net du produit dans chaque récipient à l'état de réception. Peser chaque récipient, verser le contenu dans d'autres récipients, puis nettoyer et peser les récipients originaux vides. Dans le cas du produit contenant le liant à l'oxyde de zinc, déterminer la teneur en pigment conformément à la méthode 21.1 et vérifier la composition pigmentaire de la façon prescrite au par. 4.1.

REMARQUES

Options - Les options suivantes qui sont prévues dans la présente norme devraient être précisées lors de son application:

- a. Couleur, si la couleur grise caractéristique n'est pas admise pour les couches de finition, bien que la gamme de couleurs soit nécessairement limitée pour ce produit (par. 3.6).
- b. Conditionnement et marquage si les usages commerciaux habituels ne conviennent pas (par. 5.1);
- c. Si un produit agréé est exigé (par. 7.4).

7.2 Intended Uses

7.2.1 This primer is intended for use as a priming coat on new or old hot-dipped or zinc coated metal under ordinary atmospheric exposure conditions. It may also be used in marine atmospheres. The primer is also satisfactory as a finish coat and may be used in one or more coats. One coat hides completely and is adequate for many service conditions on new galvanized iron.

7.2.2 The primer is not intended for use on the inside of drinking-water tanks.

7.3 Instructions for Use

7.3.1 This is a semiprepared primer, with the zinc oxide dispersed in the entire vehicle in one container. The components should be mixed in accordance with manufacturer's instructions. The proportions of zinc dust and of zinc oxide-vehicle required for preparing one litre of ready-to-use paint are approximately 950 g of zinc dust and 970 g of zinc oxide-vehicle.

7.3.2 No chemical treatment of the galvanized metal prior to application of the primer is necessary, but standard accepted treatments may be used if it seems desirable. Dirt and greasy material must be removed by cleaning with a solvent such as 1-GP-4M mineral spirits, and then wiping with clean, dry rags, before pretreating or painting. If the galvanized surface has weathered for twelve months or longer, application of 1-GP-178M is not required.

7.3.3 If the surface is somewhat rusted, remove the rust thoroughly before applying this primer. For further information regarding surface preparation and recommended systems, refer to 85-GP-16M, Painting Galvanized Steel.

7.4 **Product Qualification** - The Canadian General Standards Board administers a qualification program for products to this standard. Requests for information about this program and on procedures for product qualification should be addressed to the Chairman, Qualification Panel on Paints, c/o Canadian General Standards Board.

7.5 **Related CGSB Standard** - As to Use: 1-GP-198M Primer, Cementitious (For Galvanized Surfaces).

Utilisations prévues

La présente peinture primaire est destinée à être utilisée en première couche, dans des conditions d'exposition atmosphérique ordinaires, sur des subjectiles métalliques neufs ou anciens, galvanisés à chaud ou zingués. Elle peut également être utilisée en atmosphère marine. La peinture primaire convient également comme couche de finition et elle peut être utilisée en une ou plusieurs couches. Une couche suffit à masquer complètement la surface et elle convient, dans de nombreuses conditions de service, pour des applications sur des subjectiles neufs en fer galvanisé.

La peinture primaire n'est pas destinée à être utilisée sur les parois intérieures des réservoirs d'eau potable.

Mode d'emploi

Il s'agit d'une peinture primaire semi-préparée, l'oxyde de zinc étant dispersé dans tout le liant contenu dans un seul récipient. Les constituants devraient être mélangés conformément aux instructions du fabricant. Les proportions de poussière de zinc et du liant à l'oxyde de zinc nécessaires à la préparation d'un litre de peinture prête à l'emploi sont d'environ 950 g de poussière de zinc et de 970 g de liant à l'oxyde de zinc.

Aucun traitement chimique du métal galvanisé n'est nécessaire avant l'application de la peinture primaire, mais des traitements classiques admis peuvent être effectués s'ils sont souhaitables. Toute saleté ou matière grasse doit être enlevée par nettoyage au solvant tel que l'essence minérale 1-GP-4M, suivie d'un essuyage à l'aide de linges propres et secs, avant prétraitement ou peinture. Si le subjectile galvanisé a vieilli sous l'action des intempéries pendant douze mois ou plus, l'application de la présente peinture primaire 1-GP-178M n'est pas exigée.

Si le subjectile est quelque peu rouillé, le débarrasser de toute trace de rouille avant l'application de la peinture primaire. Pour plus de renseignements concernant la préparation des subjectiles et les systèmes recommandés, s'en référer à la norme 85-GP-16M, Peinture de l'acier galvanisé.

Homologation des produits - L'Office des normes générales du Canada administre un programme d'homologation des produits conformes à la présente norme. Les demandes de renseignements sur ce programme et sur la procédure d'homologation devraient être adressées au Président, Comité d'homologation des peintures, a/s de l'Office des normes générales du Canada.

Norme connexe de l'ONGC - Quant à l'utilisation: 1-GP-198M Peinture primaire, additionnée de ciment (pour surfaces galvanisées).

7.6 The publications referred to in par. 2.1.1 and 7.5 may be obtained from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9. Telephone (819) 997-2560.

Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 et au par. 7.5 sont diffusées par le Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9. Téléphone (819) 997-2560.

7.7 The publications referred to in par. 2.1.2 may be obtained from the American Society for Testing and Materials, 1916 Race Street, Philadelphia, PA 19103, U.S.A.

Les publications mentionnées à l'al. 2.1.2 sont diffusées par l'American Society for Testing and Materials, 1916 Race Street, Philadelphia, PA 19103, U.S.A.

Withdrawn/Retirée